

Cahier revendicatif

Négociations Annuelles Obligatoires 2009

Pôle services – intersyndicale

Salaires

► **Augmentation minimum des salaires de 2,8 %, indexée sur la hausse annuelle du smic**

D'après l'indice de consommation INSEE 2008, l'inflation des prix et l'augmentation du coût de la vie représente une augmentation de 2,8 % sur l'année 2009.

► **Augmentation générale des bas salaires de 200 euros**

Il ne faut pas s'en tenir à l'augmentation des prix et du coût de la vie de l'année 2008. Cela fait des années que les salaires stagnent, que notre pouvoir d'achat diminue alors que les prix, eux, ne cessent d'augmenter ! La redistribution des richesses doit être une priorité !

► **Aller vers un salaire d'embauche à 1500 Euros brut au 31/12/2009**

Pouvoir d'achat

► **Harmonisation des paniers-repas à 5 Euros**

► **Harmonisation de la prime qualité au montant de 100 Euros par mois**

A travail égal, salaire égal. Aujourd'hui, seule une partie des salariés de ISS pôle services touche une telle prime (les agents courrier). Nous souhaitons que la qualité du travail de l'ensemble des salarié-es soit prise en charge, au delà du salaire de base !

► **Mise en place d'un 13^e mois**

Chaque année, les salariés sont amenés à régler d'importantes factures ou à faire face à de grosses dépenses (impôts, vacances, Noël...) Notre entreprise doit tenir compte des difficultés des salariés à faire face à ces dépenses et faire comme la plupart des entreprises aujourd'hui, mettre en place un 13^e mois !

► **Prise en compte de l'ancienneté des salariés**

ISS connaît une forte rotation du personnel et cela nuit à la qualité des prestations que nous effectuons chez les clients. Beaucoup de salariés partent parce qu'ils ne se sentent pas valorisés, parce que le salaire ne suit pas, parce que l'entreprise ne reconnaît pas assez la pénibilité de notre travail.

Conditions de travail

► **Paiement par l'entreprise des jours de carence pour tous les arrêts maladies ainsi que des congés pour enfant malade et mise en place de la subrogation.**

► **Investissement massif de l'entreprise dans du matériel ergonomique et dans des formations de gestes et postures pour apprendre à tous les salariés les bonnes techniques gestuelles, ainsi que dans la gestion du stress/conflits, sécurité & incendie...**

► **Embauche de personnel supplémentaire pour pourvoir aux remplacements.**

Ce n'est pas aux salariés de supporter les charges supplémentaires de travail dues aux absences et aux états de sous-effectif.

Emploi

► Fin du projet de transfert de l'activité courrier vers ISS logistique & production.

Durée & organisation du travail

► Travaillons tous, moins et autrement : maintien de la semaine de 35h00, et la prise en compte de l'avis des salarié-es dans l'organisation du travail sur sites. Puisque personne ne travaille à notre place, que personne ne décide à notre place !

Droits des salarié-es

- Mensualisation des heures supplémentaires
- Respect des accords collectifs et des IRP
- Application du code du travail (Mutations, droit de grève...)
- Ouverture de négociations sur les procédures de changements de sites